Ecrit par Echo du Mardi le 18 mai 2021

Le protocole sanitaire en entreprise évolue

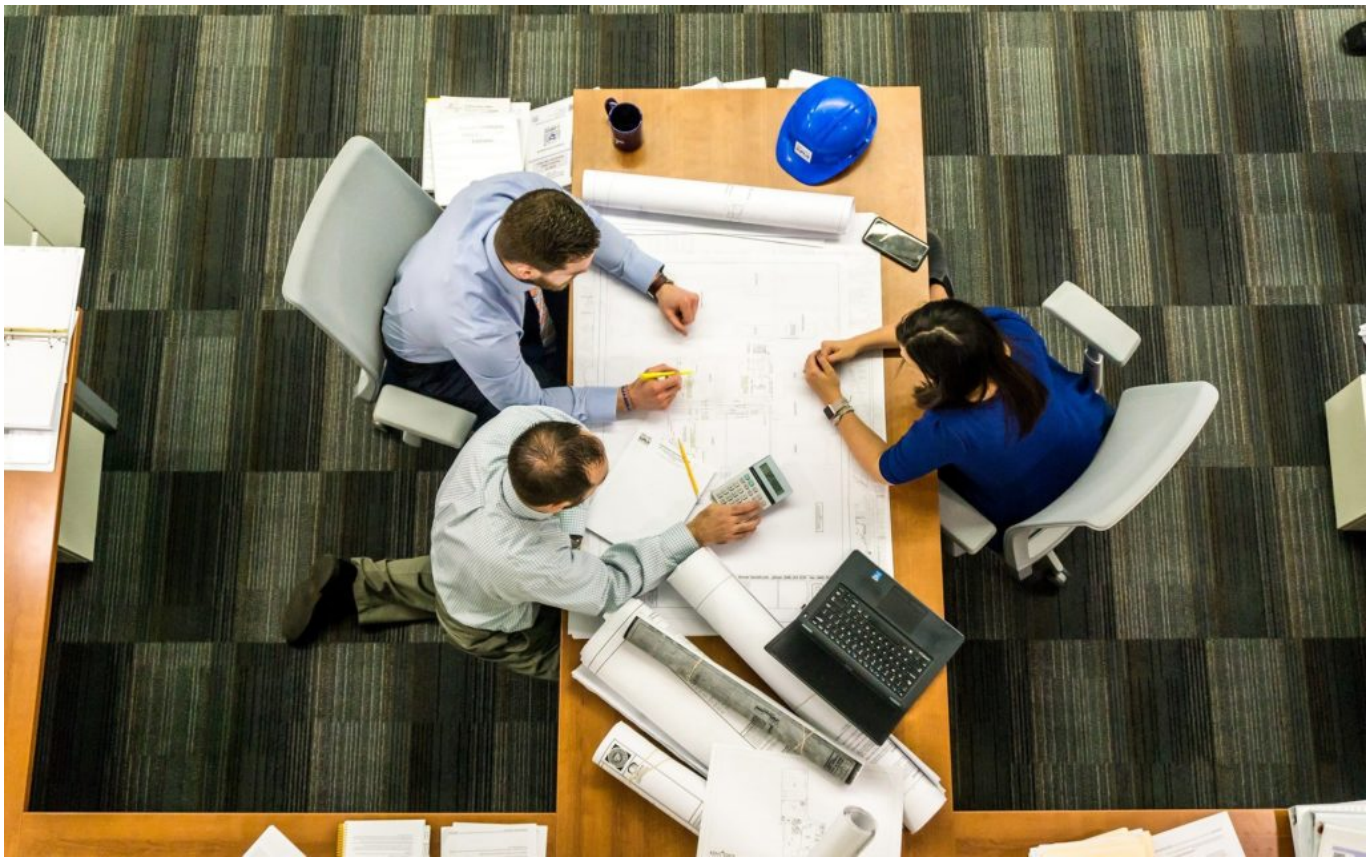

Aération, autotest et vaccination, de nouvelles mesures sont encouragées par le Haut conseil en santé publique. Consulté par Les Échos, le texte a été dévoilé au patronat et aux syndicats par la ministre du Travail, Élisabeth Borne.

Les recommandations portent notamment sur la nécessite d'aérer les bureaux, la vaccination et la mise en place facilitée d'autotests au sein de l'entreprise. « La maîtrise de l'aération/ventilation est une mesure essentielle de prévention », affirme le nouveau document. Concernant les autotests, les entreprises vont pouvoir les proposer à leurs salariés. Toujours selon Les Echos, le respect du volontariat et du secret médical devra être scrupuleusement appliqué. En cas de test positif, le salarié sera isolé à son domicile. Un chapitre spécifique porte sur la vaccination, avec l'obligation pour l'employeur d'autoriser son personnel passant par le service de santé au travail à s'absenter sur ses heures de travail. « Le salarié informe son employeur de son absence pour visite médicale sans avoir à en préciser le motif », est-il ajouté.

Le télétravail doit être assoupli le 9 juin « en lien avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 18 mai 2021

», avait dit Emmanuel Macron. Selon le ministère du Travail, il continuera a être recommandé et un nombre minimum de jours de télétravail devra être défini au sein de chaque entreprise, via le dialogue social. Si aucun accord n'est trouvé, l'employeur reprend la main sur le nombre de jours en télétravail par semaine au sein de son entreprise. Cela prendra également effet à partir du 9 juin et à condition qu'il respecte le nouveau protocole sanitaire. Un retour sur site à 100% n'est pas encore envisagé par le ministère du Travail.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !